



# Assemblée Générale

Vendredi 23 octobre 2020

Les Portes de Provence

LE CANNET DE MAURES



## I. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET BILAN FINANCIER / 2019

### A. Rapport d'activités / 2019

Ce bilan d'activités reprend, pour sa plus grande part, le rapport qui avait été présenté lors de notre dernière AG du 14/12/2019.

S'y rajoutent les infos concernant le déroulé de cette AG et la présentation, le 16 décembre, de notre projet au Sous-Préfet de Draguignan

#### ■ 11 Janvier

Première réunion du COSC au collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence :

Selon les experts :

« le territoire des Maures constitue un **héritage géologique d'intérêt international** »

« Le **Massif des Maures** est une « **STAR** » dans le **ballet des plaques tectoniques** ».



- 17 Janvier au 02 Février

## Voyage au Nord-Vietnam (frontière de la Chine)

*A la découverte des UNESCO-GEOPARCS de Dong Van Karst et Cao Bang.*

Une telle visite d'UNESCO-GEOPARCS existants est fortement recommandée aux candidats au label par l'UNESCO.

Le programme de cette visite a été proposé par **Mr Guy Martini**, actuel Président du « Conseil mondial des UNESCO-GEOPARCS » et en mission à Hanoï auprès du Gouvernement vietnamien.

Participaient à ce voyage :

Jean-Michel Couve - Gassin  
Yvette Establet - Le Luc en Provence  
Marie Franqueza- Dallari - Cogolin  
Régine Gal - Ramatuelle  
Andrée Gras - Vidauban  
Marie-christine et christian Hamel - Carqueiranne  
Christiane Hotz - Gassin  
Marie-Paule Pelepol - Saint-Tropez  
Annick Pellerin - Le Thoronet

Vous trouverez un compte rendu ainsi que des photos de ce séjour dans notre site [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr).



### ▪ 11 Mars

Rencontre avec le Maire de Roquebrune sur Argens, Jean Paul Ollivier, en Mairie, à l'initiative de Katia Lagarde.

Présentation de notre projet et de leurs programmes de développement durable de la commune :

- Dossier de candidature à un **classement du Rocher au patrimoine mondial de l'UNESCO**
- Dossier de candidature au **classement « Grand Site » en relation avec la CAVEM** (communauté d'agglomération Var-Est-Méditerranée)

### ▪ 31 Mars

A l'UTLN, remise par les étudiants de licence Pro/Tourisme de leur mémoire 2018/2019.

### ▪ 01 Avril

Visite à Brignoles, de l'usine « **Bois Energie** » « **Sylviana** ». Rencontre et échanges avec le Président Savanier.



### ▪ 06 et 07 Avril

Participation de MDD au « **Week-end du chêne liège** » à La Valette.

Exposition du stand.

Projection du film « Pour que vivent les Maures ».

### ▪ 18 Juin

Présence de Bernard Mignucci, Marie-Christine Hamel, Chantal Passeron à une réunion organisée par S3M sur la **Charte forestière au Plan de la Tour**.

### ▪ 09 Septembre

Réunion de travail **MDD/Association des amis de la Presqu'île de Giens (APG)** au siège à Hyères en présence de **Frédéric Joulian** qui propose d'accompagner Bernard Mignucci pour guider les étudiants de licence PRO/Tourisme.

### ▪ 12 Septembre

Présence de JM Couve et B. Mignucci en Préfecture du Var, à l'invitation du Préfet.

Présentation du « **Contrat de transition écologique des Maures** » en partenariat Etat/S3M/ les communautés de communes : Cœur du Var - Golfe de Saint-Tropez - Méditerranée Porte des Maures



- 18 Septembre

A l'UTLN rencontre Jean Michel Couve et Bernard Mignucci avec le Professeur **O. Saïssi** et les **étudiants** au sujet de leurs **mémoires 2019/2020**.

- 01 Octobre

A l'UTLN rencontre JM Couve et B. Mignucci avec les étudiants qui ont fait le choix de notre projet de **labellisation UNESCO** pour leur **mémoire** de fin d'année universitaire.

- 16 Octobre

**Courrier de Renaud Muselier**, Président du Conseil Régional Sud/PACA nous accordant la subvention sollicitée de **20.000€**.

- 29 Octobre

Réunion de travail avec **Pierre Laville** au siège de l'APG à Hyères : définition d'un **nouveau périmètre d'études** englobant l'Estérel, sur avis du COSC.

L'après-midi **visite du musée de Cap Garonne** au Pradet (P. Laville- JP. Caron JM Couve).



### ■ 21 Octobre

Présence de JM Couve et B. Mignucci au « **Congrès international d'Histoire et d'Archéologie** » à Roquebrune sur Argens, à l'invitation du maire Jean-Paul Ollivier.

### ■ 02 Novembre

Réunion de travail à Aix en Provence sur la **refonte et l'administration du site** « **www.maures-developpement.fr** » en présence d'Edouard Thommeret, Jean-Michel Couve, Carole Blion, Nadia Amri, Chantal Passeron

### ■ 16 Novembre

Réunion du **Groupe Action** : préparation de l'assemblée générale du 14 décembre au Cannet des Maures.

### ■ 05 Décembre

Présentation par JM Couve et B. Mignucci du dossier à **Frédéric Masquelier**, Maire de Saint-Raphaël en sa Mairie.



## ■ 14 Décembre

A Grimaud - Les Blaquières - 834. chemin des Blaquières

Session 1:           **Rapport d'activités et bilan financier 2018.**  
**Rapport d'activités et situation financière 2019.**  
**Perspectives et orientations 2020.**

Session 2:           **Présentations scientifiques et universitaires.**

- Intervention de **Pierre Laville** (géologue, président des Amis de la Presqu'île de Giens et membre du « Conseil d'Orientation » scientifique et culturel/ le COSC) et **Jean-Marc Lardeaux** (enseignant à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis. Chercheur au CNRS (Président du COSC):
  - Qu'est-ce qu'un Géoparc ?
  - Le COSC de MDD.
  - Montage d'un dossier de candidature.
  - Le nouveau périmètre Maures-Estérel.
  - Exemple de l'UNESCO-GEOPARC de Haute-Provence porté par 2 intercommunalités (la communauté d'agglomération « Provence - Alpes - d'Agglomération » et la communauté de communes « Sisteronais - Buëch ») et géré par une « Entente intercommunale » [\(annexe III\)](#)





- Intervention de **Michel Corsini** (enseignant à l'Université de Nice/Sophia - Antipolis. Chercheur au CNRS) : « Le projet d'UNESCO-GEOPARC instruit par le Conseil d'Orientation Scientifique et Culturel ».
- Intervention de **Frédéric Joulian** : (archéologue, anthropologue, ethnologue) Enseignant à l'Ecole des Hautes études en Sciences sociales à Marseille (EHESS) : « Anthropologie et Tourisme durable des Maures ».
- **Présentation** par 4 étudiantes de Licence Pro/Tourisme à l'Université de Toulon/La Garde (Anne, Marion, Leanae, Marie) de leur projet tutoré de fin d'année : « Hébergements et atouts touristiques du territoire »

Les comptes-rendus de cette AG sont sur le site « [www.maures-développement.fr](http://www.maures-développement.fr) »

### ■ 16 Décembre

Rencontre JMC et BM à Draguignan avec **Eric de Wispelaere**, Sous-Préfet de l'Arrondissement :

présentation de notre projet et communication de notre candidature auprès de Christine Amrane, présidente du S3M, à être intégrés au programme du « **Contrat de transition écologique** »(CTE).

Il nous conseille de faire valoir les possibilités dans le cadre du FNADT

**L'Assemblée générale approuve le rapport d'activités de l'année 2019**



## **B. Rapport financier / 2019**

Les comptes de l'année 2019 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

**Le total du bilan ressort à 26.733€, et l'année 2019 se solde par un résultat déficitaire de 7.637€.**

### **I. Analyse du compte de résultat**

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

- ★ total des produits de l'exercice    **21.910€**
- ★ total des charges de l'exercice    **12.287€**

Ces chiffres appellent, cependant, quelques explications



## a) Produits

### ➤ Cotisations :

Les cotisations fixées par l'assemblée générale du 14 décembre 2018 se sont élevées à la somme de **900€** pour le collège des citoyens.

Une seule association a versé la somme de **50€**.

Enfin, au titre du collège des organismes socio-professionnels, seule la Chambre des Métiers a versé une participation de **200€**.

### ➤ Dons :

Trois membres ont versé, au cours de l'année 2019, en plus de leur cotisation des dons pour un montant total de **760€**.

### ➤ Subvention d'exploitation :

Le 16 octobre, l'Assemblée générale de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, attribuait à l'association pour la réalisation de sa candidature au label Géoparc des Maures auprès de l'UNESCO, une subvention de **20.000€**.

Cette décision fut notifiée à l'association le **18 novembre 2019**, et inscrite en comptabilité dans les produits, comme le préconise les règles comptables.



## b) Charges

Le total des charges pour l'année 2019 s'est établi à **12.287 €** contre **7.715 €** en 2018.

Cette somme représente les **frais fixes** de structure, mais également les **dépenses** engagées et prévues dans notre budget « **action spécifique** » dans le cadre de notre demande de subvention.

Le détail est rappelé ici :

- Fournitures administratives : carnets de reçu et bulletins d'adhésions (stockés en fin d'année 2018) : **179€**
- Maquettes, dépliants, flyers : **992€** (budget spécifique)
- Locations diverses, assurances, site internet, réception et services bancaires : **1.548€**
- Honoraires du Cabinet d'expertise comptable (société AUDICOMPTA) : **1.500€** (TTC).
- Cadeaux lors du voyage au Vietnam : **568€** (budget spécifique)
- Site : **2.700€** (budget spécifique)
- Convention CNRS/UNIVERSITE NICE/ : **4.800€** (budget spécifique)



### c) Engagements à réaliser sur ressources affectées

Comme il est spécifié dans l'arrêté attributif de la subvention, « Maures -Développement - Durable » **dispose de deux ans** pour réaliser son action spécifique, à compter du 16 octobre 2019.

A la fin de l'année 2019, elle n'a engagé qu'une partie des dépenses (**9.448€**).

Ainsi l'engagement d'emploi, pris par l'association n'ayant été, en totalité réalisé, puisque disposant d'un délai de deux ans, la somme correspondante est inscrite dans un compte spécial « **engagements à réaliser sur ressources affectées** » et vient en déduction des produits.

Cette somme sera affectée en début d'année 2020 à la poursuite de notre action.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2019, une perte de **7.637€**

## II. Analyse du bilan : actif passif

### a) Actif

- Toujours quelques D.V.D. « Pour que vivent les Maures », réalisé en collaboration avec la société Gallimard, au cours de l'année 2010, étaient en stock et évalués à **54€** sont indiqués dans l'actif circulant.



- Le poste « autres créances » concerne la subvention de la région (20.000€) attribuée en date du 16 octobre mais non encore virée sur le compte bancaire de l'association au 31 décembre 2019.
- Les charges constatées d'avance pour 787€ concernent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2020 au 16 avril 2020 (36€) ainsi que le « stock » détenu au 31 décembre 2019 des carnets de reçu et déliants acquis auprès de Sériconcept et non encore utilisés en fin d'année (751€).
- Enfin, le poste “disponibilités” rappelle le solde du compte bancaire (Caisse d'Epargne) au 31 décembre pour un montant de 5.891€.

### **b) Passif**

Le résultat déficitaire de l'année précédente d'un montant de 3.855€ a été affecté au compte “report à nouveau” tel que voté par l'assemblée générale du 12 décembre 2019 statuant sur les comptes de 2018.

En provisions et fonds dédiés apparaissent la **subvention non utilisée**.

Les dettes financières concernent une **cotisation réglée à tort** par un membre associé.

Les produits constatés d'avance concernent les cotisations réglées en fin d'année 2019 lors de l'assemblée générale pour un renouvellement de leur cotisation pour 2020. Ces cotisations représentent 580€ pour 24 membres ou couples.



ANNEXES COMPTABLES (cabinet d'expertise-comptable)

Après avoir présenté les comptes annuels de l'exercice 2019, il est proposé de passer au vote pour leur adoption.

**L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier de l'année 2019**

**III Proposition d'affectation du résultat**

Il est proposé de voter sur l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice - 7.637€

En totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 5.537€

**L'Assemblée générale approuve cette affectation à l'unanimité**



## II. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIERE 2020

### A. Rapport d'activités

Du fait des contraintes liées à la **crise COVID19**, les **perspectives d'actions** et les **orientations budgétaires** que nous avons prévues et votées lors de notre Assemblée générale du 14 Décembre 2019, ont été assez **largement remises en question**.

En effet, à partir de Février-Mars, nous avons dû **surseoir** puis espacer les réunions de travail du **Groupe Action** et **reporter** les opérations d'informations et de promotion auprès des populations et des chefs d'entreprises.

Ainsi, du coup, ont été annulées des recettes que nous avons inscrites au budget prévisionnel 2020 et sur lesquelles nous comptons.

Pour autant **des avancées ont été réalisées** et **une étape essentielle** devrait pouvoir être franchie d'ici à la fin de l'année:

- C'est ainsi que, conformément à la Convention qui nous lie à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis (UNSA) et au CNRS, **le premier volet scientifique de notre dossier** pourra nous être **présenté** par le « Conseil d'Orientation Scientifique et Culturel » (Le COSC) en **Décembre prochain**.





- La **Convention de collaboration** qui nous lie au **CNRS** et à l'**UNSA** a fait l'objet d'un avenant la prorogeant jusqu'à **Novembre 2020** et en en **réduisant le montant**.
- Dans le cadre de la **Convention triennale** que nous avons cosignée, en Décembre 2018, avec l'Université de Toulon/La Garde, les **étudiants** de Licence Pro/Tourisme ont, cette année encore, produit un **très intéressant rapport**.

Le thème: « **les hébergements touristiques et les atouts patrimoniaux du territoire** ».

- Avec Bernard Mignucci, nous avons présenté notre dossier à **Roland Bertora**, alors Président de la **Communauté d'agglomération Var -Estérel - Méditerranée** (la CAVEM) qui a manifesté un réel intérêt à notre projet de candidature.
- Nous avons rendu **visite à l'UNESCO-GEOPARC de Haute-Provence**. Accueil chaleureux et perspective d'un partenariat qui devrait être particulièrement fructueux.
- Sur avis exprimé par les scientifiques du COSC, lors de l'AG du 14/12/2019, nous avons **élargi le périmètre** du territoire candidat au label au **massif de l'Estérel**.

Grâce à eux et je tiens à les en remercier, **ce périmètre, définitivement cartographié**, est maintenant joint au dossier.



## CALENDRIER de Janvier au 23 Octobre 2020

### ▪ 16 Janvier

**Rencontre B.Mignucci et JM Couve avec Roland Bertora, président de la Communauté d'Agglomération Var-Estérel- Méditerranée (la CAVEM) à son siège, à St Raphaël :**

- **Présentation** de notre **projet** de candidature au label « **UNESCO-GEOPARC** » pour les territoires des Maures et de l' Estérel,
- **Présentation** du **dossier de candidature** au classement « **Grand Site de France** », porté par le Syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel. (A noter, l'autre projet « Grand Site » porté, à l'ouest par la CAVEM).
- Commun accord sur la **complémentarité de ces projets** de classement.
- R. Bertora propose la solution de la création d'une « **Entente intercommunale** » (Art. 5221-1 et 2 du CGCT) qui permet la **gestion en commun d'un même projet par plusieurs intercommunalités** (communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux).
- Un tel dispositif paraît **particulièrement adapté** au découpage politico-administratif de notre territoire.



### ▪ 31 Janvier

Réunion du Groupe/Action au restaurant Terracota à Grimaud.

*Cf. le Site « [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr) » pour le compte-rendu.*

### ▪ 07 Février

Réunion du COSC au Collège Pierre de Coubertin, Le Luc-en-Provence, à l'invitation de **Fabrice Mourau**, professeur des Sciences de la vie et de la Terre, chargé de mission académique GéoSciences :

- Présentation par **JM. Lardeaux** de 2 nouveaux membres du COSC :

- ❖ **Madame Chrystèle Verati**: Maître de Conférences hors-classe à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis (Lab.GéoAzur). [Annexe IX](#)
- ❖ **Madame Vinciguerra-Cerami**: Inspectrice d'Académie. Inspectrice pédagogique régionale des Science de la vie et de la Terre. [Annexe IX](#)
- ❖ Concertation et définition du **programme de travail** pour l'année 2020.

### ▪ 11 Mars

Rencontre à La Garde de BM et JMC avec le **groupe d'étudiantes de Licence Pro/Tourisme- Loisirs de l'UTLN.**



Présentation de la dernière étape de leurs travaux sur « **Le Territoire Maure-Esterel** ,  
**candidat au label « UNESCO-GEOPARC »** avant la remise à leur professeur Olivier Saïssi.

[Annexe VI](#)

[Annexe VII](#)

*Cf. le Site « [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr) » pour le mémoire.*

### ▪ 26 Juin

Réunion de travail à Hyères( BM et JMC) avec Pierre Laville.

Echanges sur les cartographies du nouveau périmètre territorial élaborées par P. Laville.

### ▪ 03 Juillet

Réunion du Groupe/Action au Mas des Portes de Provence au Cannet des Maures.

*Cf. le Site « [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr) » pour le compte-rendu.*

### ▪ 25 Août

Rencontre Carole Blion, Bernard Mignucci et JM Couve avec Eloïse Arbaud (auto entrepreneur) pour un poste de collaboration administrative



### ▪ 23 Septembre

Visite de B.Mignucci, Yvette Establet, Claude Cavalié et JM Couve à «l'UNESCO-GEOPARC de Haute-Provence » à Digne-les-Bains :

Sur recommandation de **Guy Martini** et à l'invitation de **Mme Patricia Granet**, Maire de Digne-les-Bains et Présidente de « Provence - Alpes -Agglomération » : un accueil très chaleureux, échanges, avis et conseils intéressants et proposition de partenariat ([Annexe II](#) - [Annexes III](#)).

### ▪ 25 Septembre

Présentation de notre projet à l'Association pour la Protection du Patrimoine du Muy (APPM) à l'invitation de son Président **Claude Bergon**.

[Annexe IV](#)

### ▪ 19 Octobre

Rencontre B. Mignucci et JM. Couve, à Cavalaire avec **Sylvain Meunier** pour amélioration du site « [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr) »

Rencontre B. Mignucci et JM Couve avec le Pr **O. Saïssi** et ses étudiantes de licence Pro/Tourisme à l'UTLN à La Garde : proposition aux étudiants de rédiger leur mémoire pour l'année 2020 2021 sur le thème de notre projet UNESCO Géoparc ([Annexe V](#))

### ▪ 23 Octobre

Assemblée générale de MDD au Mas des Portes de Provence au Cannet-des-Maures.



Assemblée Générale du 23/10/2020

## **B. Situation au 30 septembre 2020**

<b>SITUATION FINANCIERE</b>		
Solde banque au 01 janvier 2020		5 891,10
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>		<b>10 390,00</b>
Acompte de la subvention de la Région	10 000,00	
Cotisations et dons perçus en 2020	390,00	
<b>TOTAL DECAISSEMENTS</b>		<b>-1 871,54</b>
Honoraires expert-comptable 2018	-1 500,00	
Frais de réception - locations de salle	-129,00	
Assurance	-123,00	
Frais hébergement site	-15,00	
Frais PTT	-32,54	
Frais banque	-72,00	
<b>En attente de règlements</b>		<b>-7 121,00</b>
Eloïse ARBAUD - Assistance Administrative	-648,00	
Cabinet d'expertise comptable 2019	-1 500,00	
Solde CNRS	-4 800,00	
Divers	-173,00	
<b>SOLDE DE TRESORERIE PREVISIBLE</b>		
<b>20/10/2020</b>		<b>7 288,56</b>



### **C. Rappel de nos motivations et perspectives d'actions à fin 2020:**

Nous avons programmé un **nouveau Forum**, le **12 Décembre** prochain. Il se tiendra à Grimaud, à la salle Beausoleil, à partir de **9h30**.

Largement ouverte au public, cette rencontre aura essentiellement pour but de **donner la parole au « Conseil d'Orientation Scientifique et Culturel »** qui nous présentera et commentera le volet scientifique de notre dossier, tel qu'il a été instruit en faisant l'inventaire des **sites d'intérêt universel aux plans de la géologie, de la paléontologie et de l'archéologie** sur le territoire Maures-Estérel et avant qu'il ne soit communiqué au **Comité national des UNESCO-GEOPARCS**.

Aux yeux des **experts de l'UNESCO** qui jugent de la qualité du dossier et, donc, du bien-fondé de la candidature, **2 critères majeurs** à prendre en compte:

- le **choix du périmètre** du territoire candidat.
- la **période de son histoire** durant laquelle des événements particuliers y sont survenus.

Dans un premier temps, sur la base du **1er rapport d'opportunité** rédigé, en 2012, par Guy Martini (alors Directeur du Géoparc de Haute-Provence et, aujourd'hui, Président du Conseil mondial des UNESCO-GEOPARCS), notre choix de **candidature au label de l'UNESCO** s'était porté sur le **seul territoire des Maures** qui, selon le rédacteur, **disposait déjà de tous les éléments pour solliciter le label UNESCO-GEOPARC** ».



Par la suite, les experts de notre COSC nous ont fait valoir que, pour satisfaire aux critères de l'UNESCO, il fallait cibler une **période de l'histoire de la Terre différente de celles qui avaient été mises en exergue par les autres géoparcs nationaux** et qui leur avait valu l'obtention de leurs labels.

Pour notre candidature, ce sont les périodes comprises entre l'Ordovicien (- 450MA ) et le Trias inférieur (- 245 MA ) qui ont été retenues.

D'abord pour la **singularité des évènements tectoniques et volcaniques** qui s'y sont déroulés, ensuite pour la **richesse et la diversité des empreintes géologiques, minéralogiques, paléontologiques, archéologiques** qui y restent, encore aujourd'hui, bien visibles.

C'est, donc, pour des raisons exclusivement scientifiques, que notre proposition de périmètre territorial du « **Cœur du Géoparc** » a été limité aux seules **46 communes varoises** dont les sous-sols datent de ces périodes (en rose foncé et en rose clair sur les cartes présentées).

Quant aux **24 communes** qui se situent au contact mais en **périphérie** de ce périmètre, leurs **maires pourront, s'ils le veulent, les intégrer** dans l'aire des « Portes du Géoparc leur permettant ainsi de bénéficier des **actions de promotion** et de s'irriguer des **retombées du label**.





Par ailleurs, le **massif de l'Estérel** ayant connu aux mêmes périodes les mêmes événements que le territoire des Maures, il importait, au titre de la **cohérence géologique**, elle aussi indispensable à **l'obtention du label**, de l'inclure dans le périmètre du « Cœur du Géoparc ».

C'est sur ces bases que les périmètres territoriaux ont été définitivement fixés: ils intègrent le territoire des Maures **ET** le massif de l'Estérel comme l'explique le **rapport d'étape (note de synthèse ) proposé par le COSC** en date de ce mois d'Octobre 2020.

### [Annexe X](#)

En conséquence de quoi, **Pierre Laville**, que nous tenons à remercier chaleureusement pour sa participation essentielle, a réalisé un **jeu de cartes représentant** :

- L'ensemble du territoire Maures-Estérel.
- Le périmètre des 46 communes qui composeront le « Coeur du Géoparc ».
- Celui des 24 communes en périphérie qui ne peuvent y être incluses du fait de la nature géologique de leurs sols mais auxquelles nous proposerons d'être intégrées dans l'aire des « Portes du Géoparc ».
- Les nombreux gîtes minéraux du territoire. (Carte empruntée à G. Mari/1979).
- Les intercommunalités concernées par le projet.



- Les Communautés d'agglomération « Var-Estérel-Méditerranée » dans sa totalité et « Dracénie-Provence-Verdon » pour une part de son territoire.
- La Communauté de Communes « Golfe de Saint-Tropez » et « Méditerranée-Porte des Maures » dans leur totalité.
- Les Communautés de Communes « Coeur du Var », « Vallée du Gapeau », « Pays de Fayence », pour une part de leurs territoires.
- La Métropole Toulon-Provence-Méditerranée » pour une part de son territoire.

### [Annexe VIII](#)

D'ici la **fin de cette année**, nous aurons franchi des **étapes importantes**:

- Le **périmètre est arrêté** avec son extension au massif de l'Estérel.
- Le **volet scientifique du dossier nous sera présenté** au prochain Forum du 12 Décembre avant d'être communiqué à l'UNESCO.
- **L'organisme de gestion du futur Géoparc a été choisi** : ce sera une « Entente intercommunale » ( Art.5221-1 et 2 du CGCT).

### [Annexe X](#)



### Au plan financier, notre trésorerie s'amenuise, comme exposé au Chapitre « Situation financière 2020 ».

En effet, les retards accumulés du fait des mesures sanitaires nous ont amenés, **cette année encore à ne pas lancer de campagne d'adhésions citoyennes**. Je tiens d'autant plus à **remercier celles et ceux** qui, parmi vous, ont tout de même **renouvelé leur participation sur 2020**.

Par ailleurs, du fait de la crise économique engendrée par la Covid 19, nous avons fait le choix de **retarder les appels aux artisans et commerçants**.

Nous avons, aussi, décidé, lors de l'AG du 14/12/19 de proposer des **adhésions gratuites aux associations L.1901**.

Enfin, il nous fallait être en possession du **1er rapport d'étape** du COSC pour **recontacter les chefs d'entreprises** pour lesquels nous avons fait éditer des plaquettes d'information et de promotion du projet

A noter que, concernant la subvention de **20.000€** de la **Région Sud/ PACA**, un montant de **10.000€** nous a été attribué et a permis de prendre en charge les frais de la **Convention de collaboration CNRS-UNSA**.

Quant aux **10.000€** restants, ils ne nous seront **débloqués** que lorsque notre **objectif** aura été **atteint** et, ce, en remboursement des factures que nous aurons dû acquitter entretemps.



En ce moment, nous intervenons pour en faire reporter l'échéance à **Octobre 2022** afin de pouvoir **respecter le budget prévisionnel** que nous avons affiché dans notre dossier de **demande de subvention**

Autant dire que jusqu'à la fin de cette année et au cours de l'année prochaine, nous devons nous consacrer à:

- **Recontacter les chefs d'entreprises** pour solliciter leurs **soutiens**. Des courriers dans ce sens seront adressés dans les semaines à venir.
- Renouer les **contacts avec les élus varois** afin de leur proposer de **s'engager dans l'opération** pour laquelle nous aurons œuvré, durant plusieurs années, en tant qu'association L.1901, comme le requiert le cahier des charges de l'UNESCO.
- Des **courriers seront adressés aux entrepreneurs** dans les semaines à venir.
- Des **rencontres sont prévues avec les Présidents des intercommunalités** qui composent le territoire ainsi qu'avec le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire du Littoral.



## Cotisations envisagées pour 2021

Je propose que, pour 2021, nous maintenions les mêmes montants pour les **adhésions citoyennes** et les **contributions financières des actifs et entrepreneurs** ainsi que la gratuité pour les associations L.1901.

Quant aux participations des **collectivités**, je propose que nous les fixions sur la base de 0,30€ par habitant recensé. Mais cela reste à débattre en fonction de quelques simulations:

-Commune de 15.000 hab. :	4500€
-Commune de 2.000 hab :	600€
-Commune de 1.000€ hab. :	300€.....par exemple.

**Rappel pour les entreprises:** nous avons décidé de baisser les montants de 3.500 et 5.000€ à 1.000 et 2.000€.

Nous pourrions leur suggérer d'augmenter leur participation dans le cadre de dons.

Rappel pour les adhésions citoyennes : mêmes montants :

- Pour une personne :	20 €
- Pour un couple :	30 €
pour les adhésions commerçants, artisans... :	150 €
pour les partenariats institutionnels :	200 €

**L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les propositions concernant les montants des cotisations et participations des adhérents et partenaires pour l'année 2021**